



Figure 185 : Vue immédiate de la ZIP depuis la D14 (vue 1)  
(Source : ENCIS Environnement)



Figure 184 : Vue dégagée vers la ZIP aux abords de Chail (vue 2)  
(Source : ENCIS Environnement)

V. 2. 6. 3. Les éléments remarquables et attractifs de l'AEI

Les monuments historiques

L'aire d'étude immédiate comprend un monument historique. Il s'agit de l'église de Chail, partiellement inscrite, localisée sur la carte ci-contre.

- **Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul de Chail.** Cette église construite au XII<sup>ème</sup> siècle est une église romane qui fut bien commun pendant la révolution avant d'accueillir de nouveau la vie paroissiale en 1855. L'enjeu de ce monument est faible. Depuis le monument, aucune relation visuelle n'est identifiée en raison des masques bâtis et végétaux. Aux abords du village et notamment en sortie nord, aucun obstacle visuel ne masque la ZIP qui entre ainsi en covisibilité indirecte avec l'église. **La sensibilité est modérée.**



Figure 186 : Covisibilité avec l'église de Chail en sortie nord du village  
(Source : ENCIS Environnement)

Les sites protégés inscrits / classés, les sites patrimoniaux remarquables, UNESCO

L'aire d'étude immédiate ne comprend aucun site protégé.

Les sites touristiques et attractifs

Un seul site touristique et deux sentiers de randonnées ont été recensés dans l'aire d'étude immédiate (cf. carte ci-contre).

La sensibilité est forte pour le sentier du tour de la Talle Ronde et modérée pour celui de la Pinaudière. Les autres monuments ou sites touristiques, de l'AEI, présentent des sensibilités faibles.  
(Cf tableau : Inventaire des monuments historiques et touristiques de l'aire d'étude immédiate p 103 de l'étude paysagère).

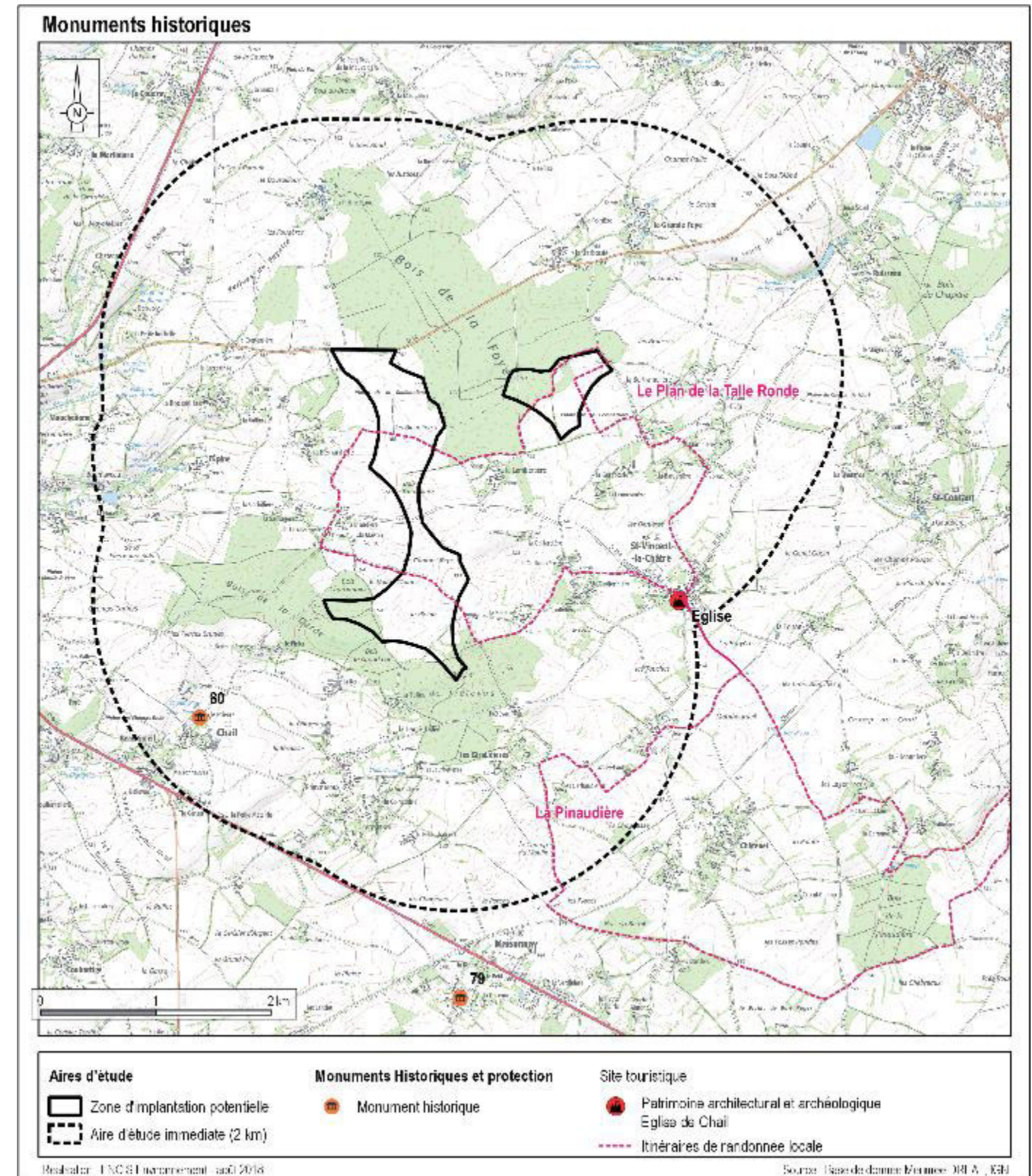


Figure 187 : Monuments historiques et sites touristiques de l'aire d'étude immédiate

(Source : ENCIS Environnement)

### V. 2. 7. Synthèse des enjeux et sensibilités de l'aire d'étude immédiate

L'aire immédiate est l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage du quotidien ». Les structures paysagères à cette échelle sont caractérisées par une topographie présentant de légères variations locales (maximum 40 m de dénivelé) sur l'anticlinal de Melle qui traverse l'AEI du sud-est au nord-ouest. L'hydrographie est quasi-absente avec seulement quelques sources à l'est et à l'ouest de l'aire d'étude.

L'occupation du sol est caractérisée principalement par des cultures annuelles, entre lesquelles se trouvent des boisements de taille plus ou moins importante.

L'habitat est composé de deux bourgs principaux (Chail et Saint-Vincent-la-Châtre) et de nombreux hameaux dispersés sur tout le territoire. Ils sont reliés entre eux par un réseau de communication dense, en plus des routes principales (D14, D950 et D948). Les nombreux lieux de vie répartis autour de la ZIP sont les principaux enjeux à prendre en compte dans l'aire immédiate, en particulier ceux situés entre les deux boisements principaux (ceux présents au sud des Bois de la Garde et de Fréteveau bénéficient des masques visuels liés à la végétation).

L'analyse des perceptions depuis les lieux de vie met en évidence une sensibilité modérée depuis les bourgs de Chail et Saint-Vincent-la-Châtre ainsi que pour 14 hameaux de l'AEI, une sensibilité forte pour 16 hameaux, une sensibilité faible pour 10 d'entre eux et très faible pour le dernier.

Les perceptions depuis les axes routiers sont relativement importantes à cette échelle en raison de la proximité et de la hauteur de la ZIP mais sont souvent atténuées par l'importante trame boisée qui constitue un filtre ou un masque. L'AEI comprend un unique monument historique (l'église de Chail) qui présente un enjeu faible et une sensibilité modérée et indirecte avec la ZIP.

Cette église constitue également un élément touristique à cette échelle, à laquelle s'ajoute l'église de Saint-Vincent-la-Châtre et les sentiers de randonnée locale qui traversent ou passent à proximité de la ZIP.

### V. 2. 8. La description du site d'implantation : la zone d'implantation potentielle

#### V. 2. 8. 1. La description des éléments de l'environnement immédiat

Le site couvre une zone de près de 170 hectares répartis en deux zones : la ZIP ouest (environ 135 ha), orientée selon un axe nord / sud et la ZIP est (environ 35 ha), de forme triangulaire. Situées sur l'anticlinal de Melle, les ZIP sont délimitées au nord et au sud par les boisements de la Foye et de la Garde / de Fréteveau.

Le relief est légèrement vallonné, avec des altitudes comprises entre 154 et 177 m.

Le site est majoritairement occupé par des cultures annuelles : maïs, tournesol, chanvre, céréales, ...

Les parcelles sont parfois délimitées par des haies et les chemins sont également encadrés de linéaires d'arbres et d'arbustes. Les boisements marquent aussi les limites des parcelles à l'horizon. Ils sont composés en majorité de chênes et de châtaigniers, associés dans les haies à d'autres essences comme le merisier, le frêne mais aussi, pour la strate arbustive, d'aubépine, de noisetier, de charme, de roncier... Chacune des deux parties de la ZIP englobe une portion de boisement (Bois de la Garde et Bois de Fréteveau au sud de la ZIP ouest et Bois de la Foye au nord-ouest de la ZIP est).

La ZIP ouest est longée au nord par la D14 et est traversée en son milieu par une route de desserte locale. Plusieurs chemins agricoles, utilisés également comme chemins de randonnée, traversent aussi les deux parties de la ZIP.

#### V. 2. 8. 2. Les secteurs à enjeux

Les axes routiers longeant (D14 au nord) ou traversant (route de desserte locale) la ZIP constituent des enjeux importants puisqu'ils fournissent des perceptions, dynamiques, très proches.

Aucun habitat n'est présent au sein de la ZIP.

L'occupation du sol constituée majoritairement de parcelles agricoles (cultures et prairies) ne présente pas de contrainte particulière pour le projet.



Figure 188 : Parcelles cultivées de la ZIP et chemin accompagné d'une trame arborée

(Source : ENCIS Environnement)

### V. 3. Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères et patrimoniales au regard d'un projet éolien

#### V. 3. 1. Structures paysagères et perceptions

Le site du projet est localisé dans le département des Deux-Sèvres, dans un contexte agricole. Les reliefs sont assez calmes et ondoyants vers l'est, plus marqués vers l'ouest. Le territoire peut être découpé en plusieurs entités paysagères regroupées en grandes familles : plaines vallonnées et/ou boisées, plaines et champs ouverts, paysages de bocages, paysages de vallées et paysages de terres boisées. L'hydrographie est marquée par cinq cours d'eau principaux, aux quatre points cardinaux : la Sèvre Niortaise au nord, la Dive à l'est, l'Aume au sud et la Béronne et la Boutonne à l'ouest.

Le relief, peu accentué, oscille entre 65 m (dans la vallée de la Sèvre Niortaise) et 192 m (sur l'anticlinal de Melle qui traverse l'aire d'étude globale selon un axe nord-ouest / sud-est).

Si l'occupation du sol est majoritairement composée de cultures, la trame boisée reste importante, sous forme de boisements de taille plus ou moins importante, parfois morcelés sur le territoire à laquelle s'ajoute un réseau de haies (limites de parcelles ou alignements de bord de route). Ces éléments limitent fortement les perceptions potentielles d'un projet de grande hauteur dans la ZIP.

#### V. 3. 2. Occupation humaine et cadre de vie

L'habitat est dispersé sur tout le territoire, avec un développement plus important dans les vallées principales. Dans l'AEE, la ville principale est Chef-Boutonne (au sud), implantée dans la vallée de la Boutonne. L'habitat est globalement réparti sous forme de petits bourgs sur l'ensemble du territoire, reliés entre eux par un réseau de communication dense. Les sensibilités sont relativement limitées à cette échelle en raison de l'éloignement ainsi que du relief et de la végétation : Chef-Boutonne (sensibilité nulle), Mougou-Thorigné (nulle), Fressines (nulle), La Mothe-St-Héray (nulle), Pamproux (faible), Couhé (nulle), Sauzé-Vaussais (nulle), Chaunay (nulle), Brioux-sur-Boutonne (nulle) et Périgné (nulle).

Dans l'AER, les lieux de vie sont répartis sur le territoire, avec Melle comme ville principale à cette échelle, implantée dans la vallée de la Béronne. Les sensibilités de ces lieux de vie vis-à-vis d'un projet éolien sont analysées depuis les principaux bourgs et sont globalement peu importantes en raison des masques visuels liés aux boisements et au bocage notamment : Melle (sensibilité faible), Lezay (faible), Celles-sur-Belle (très faible), Chenay (très faible), Beaussais (très faible), Tillou (très faible), St-Romans-lès-Melle (faible), Mazières-sur-Béronne (faible), Pouffonds (faible), Gournay (faible), Loizé (très faible), Ste Soline (nulle), Sepvret (très faible), Chey (très faible).

Dans l'AEI, l'habitat est composé de deux bourgs principaux (Chail et Saint-Vincent-la-Châtre) et de nombreux hameaux dispersés sur tout le territoire. L'analyse des perceptions depuis les lieux de vie met en évidence une sensibilité modérée depuis les bourgs de Chail et Saint-Vincent-la-Châtre ainsi que pour 14 hameaux de l'AEI, une sensibilité forte pour 16 hameaux, une sensibilité faible pour 10 d'entre eux et très faible pour le dernier. Les réseaux de communication présentent également un maillage dense reliant les différents lieux de vie du territoire. Les axes majeurs sont l'A10 au nord-ouest, la N10 à l'est, la D948 et la D950 traversant l'aire d'étude globale selon un axe respectivement sud-est / nord-ouest et sud-ouest / nord-est. Ces axes permettent des perceptions dynamiques et d'importance variable en raison du contexte traversé. La végétation fournit en effet de nombreux masques (ou filtres) visuels limitant les perceptions d'un projet de grande hauteur dans la ZIP.

#### V. 3. 3. Eléments patrimoniaux et touristiques

L'ensemble des aires d'études comprend un grand nombre de monuments (80 Monuments Historiques) et quelques sites protégés, répartis sur l'ensemble du territoire avec une densité plus importante à Melle et ses alentours. Les monuments inventoriés sont en majorité des monuments religieux qui se situent pour la plupart dans des bourgs ou des villes de taille variable. On recense également plusieurs châteaux, des sites mégalithiques, et autres édifices divers (maisons, logis, halles). Parmi le patrimoine protégé, on note la présence d'un site reconnu au patrimoine mondial de l'UNESCO (église Saint-Hilaire à Melle, sensibilité nulle), de trois SPR (Melle, Celles-sur-Belle et Verrines-sous-Celles) et de trois sites classés (sensibilité nulle pour les trois). De manière générale, les sensibilités identifiées pour ces éléments de patrimoine sont peu importantes du fait de leur localisation (souvent au cœur des bourgs donc concernés par des masques bâtis importants) mais également du contexte environnant (relief et végétation).

#### V. 3. 4. Effets cumulés potentiels

Huit parcs éoliens en fonctionnement sont recensés dans le périmètre de l'aire d'étude globale. A ce contexte existant s'ajoute huit autres parcs autorisés mais non encore construits (dont trois dans l'AER) et quatre en cours d'instruction. Les effets cumulés avec ces différents parcs et projets connus seront attentivement étudiés dans la partie impacts.

#### V. 3. 5. Lignes de force et capacité d'accueil du territoire

Les lignes de force du territoire sont principalement liées à l'anticlinal de Melle qui traverse l'aire d'étude globale selon un axe nord-ouest / sud-est. Celui-ci présente cependant une amplitude peu marquée (de l'ordre de 20 m de dénivèlement). Les vallées sont peu accentuées et la trame arborée, importante sur tout le territoire, ne permet pas de mettre en évidence les ripisylves.

Le site s'inscrit dans un territoire dont l'identité est peu reconnue avec toutefois un nombre important d'éléments de patrimoine dont les covisibilités seront à prendre en compte dans le projet d'implantation d'éoliennes.

## VI. SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

La description des facteurs susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet a permis de caractériser le contexte environnemental de la zone d'implantation potentielle du projet de parc éolien sur les communes de Saint-Vincent-la-Châtre et Fontivillié et leurs abords, au niveau humain, physique, naturel et paysager. Il est à présent possible de dégager les enjeux existants.

Pour rappel, un **enjeu** représente une « valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé. »<sup>13</sup>. La notion d'enjeu est indépendante du projet : il a une existence en dehors de l'idée même du projet. Il est apprécié par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc.

Ainsi, pour l'ensemble des thèmes développés dans ce chapitre, les enjeux seront appréciés et hiérarchisés de la façon suivante, comme préconisé par le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres (MEEM, décembre 2016) :

Tableau 117 : Code couleur pour la hiérarchisation des enjeux

Valeur de l'enjeu	Non qualifiable	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-------------------	-----------------	-------------	--------	--------	------	-----------

Le tableau suivant présente la synthèse de l'analyse et de la hiérarchisation des enjeux.

Cette analyse des enjeux permettra d'identifier les principaux aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement, dont la description correspond au « scénario de référence ». Se référer au Chapitre 7.

<sup>13</sup> Source : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

VI. 1. 1. Synthèse des enjeux des environnements humain et physique

Tableau 118 : Analyse et hiérarchisation des enjeux des environnements humain et physique

Thème / Sous-thème	Enjeu	Valeur de l'enjeu	Justifications
<b>ENVIRONNEMENT HUMAIN</b>			
Population, démographie et logement	La population des quatre communes de l'AEI est relativement modérée (9 841 habitants), avec une croissance démographique quasi nulle (9 694 habitants en 1982). Lezay est la seule à connaître une décroissance de sa population, quand la population de Melle croît et décroît de manière irrégulière depuis 1982. Leur population est principalement vieillissante. À l'inverse, une augmentation du nombre de logements est remarquable dans l'AEI (+41% entre 1982 et 2016), principalement des résidences principales (+41%) et des logements vacants (+110%).	Faible	Faible nombre d'habitants, croissance démographique stable voire nulle, dans l'AEI. Population majoritairement vieillissante. Forte augmentation des logements dans cette aire d'étude. Présence d'habitations à proximité du projet mais hors de la ZIP.
Emploi et activités socio-économiques	Le taux de chômage sur les deux communes de la ZIP est en augmentation et les activités économiques sont diversifiées autour de deux principaux secteurs (commerces et agriculture). Les activités socio-culturelles sont globalement assez présentes sur les deux communes mais également réparties sur la communauté de communes et autour des villes de taille moyenne.	Faible	Taux de chômage des communes en augmentation et supérieur à la moyenne nationale. Peu d'activités sur la commune de St-Vincent-la-Châtre. Le commerce et les services comptent le plus d'établissements actifs devant l'agriculture. De nombreuses associations sont présentes dans les communes de la ZIP, surtout à Fontivillié.
Patrimoine culturel	73 monuments historiques sont ou ont leur périmètre de protection dans l'AEE. 10 monuments historiques et leurs périmètres de protection se trouvent dans deux des communes de l'AEI, à l'extérieur de l'AEI et de la ZIP. 1 site inscrit et 2 sites classés sont répertoriés dans l'AEE ; seul un site classé se trouve dans l'AER. Aucune zone de présomption de prescription archéologique ne se trouve dans l'AEI, la plus proche étant à 4 km de l'AEI. Enfin, plusieurs entités archéologiques ont été recensées par la DRAC à proximité de la ZIP, dont quatre en toute ou partie dans sa délimitation.	Modéré	Aucun monument historique ne se trouve dans l'AEI ni aucun périmètre de protection. Le site classé le plus proche se trouve dans l'AER. La ZIP se trouve sur 4 entités archéologiques.
Tourisme et loisirs	Des gîtes et chambres d'hôtes se trouvent sur les communes de l'AEI, mais hors des communes de la ZIP. Un camping se trouve non loin du centre-ville de Melle, à environ 4,7 km à l'ouest de l'AEI. Quelques activités touristiques de plein air se trouvent également à proximité de cette aire d'étude (baignade, activités nautiques, pêche, randonnées pédestres). Trois randonnées pédestres passent à proximité ou au sein de la ZIP ou de l'AEI : un itinéraire longe l'AEI, une autre passe au sein de la ZIP et de l'AEI et un est présent à près de 2 km à l'est.	Modéré	Un parcours pédestre longe l'AEI, une autre passe au sein de la ZIP et de l'AEI et un troisième est présent à 1,8 km à l'est.
Occupation des sols	L'AEI est composée de surfaces agricoles, notamment des terres arables, ainsi que de boisements. Ces occupations bénéficient d'une très bonne représentativité sur les territoires communaux. Le tissu urbain est dispersé au sein de l'AEE.	Faible	Rareté du tissu urbain face à une surface agricole importante sur l'AEI comme sur la ZIP.
Urbanisme et planification du territoire	Sur les deux communes de la ZIP, le territoire communal est soumis au RNU tandis que les deux communes de l'AEI sont gérées par un PLU. Les constructions d'intérêt collectif y sont autorisées et réglementées. L'AEI est concernée par un plan de prévention des risques technologiques au niveau de la commune de Melle et l'AEE est concernée par le plan de prévention des risques inondations de Niort.	Modéré	L'enjeu que représentent les documents d'urbanisme et de planification du territoire est un enjeu de compatibilité. Au minimum, il peut être qualifié de moyen ; il peut également être qualifié de fort, notamment au regard des prescriptions d'urbanisme et des critères de constructibilité.
		Fort	
Contexte agricole	L'activité agricole est bien présente dans l'AEI et sur le département. Elle se répartit entre culture de céréales et oléagineux et polyculture-polyélevage. Le nombre d'exploitations est en diminution mais la SAU, la surface labourable et le cheptel restent relativement stable, la diminution étant très faible.	Faible	Stabilité de la SAU, du cheptel et de l'activité agricole sur l'AEI.
Contexte forestier	La Nouvelle-Aquitaine est la 3ème région de France en termes de volumes prélevés et sa filière bois représente un nombre d'emplois important. Plusieurs bois privés non classés sont recensés dans la ZIP, seul le bois de la Foye fait l'objet d'une protection au titre du PLU de Lezay.	Modéré	Modéré, bois non classés sur l'ensemble de l'AEI mais protégé au nord par le PLU de Lezay.
Appellations d'origine	Les AOC-AOP et IGP de l'AEI concernent le territoire de la commune et non des parcelles et des sections cadastrales.	Non qualifiable	Les appellations d'origine recensées sur les communes de l'AEI ne représentent aucun enjeu.
Infrastructures et réseaux de transport	L'AEE intègre de nombreux axes routiers (nationales et départementales et une portion de l'autoroute A10). Dans la ZIP et l'AEI, seules les départementales D305 et la D14 comptabilisent des TMJA supérieurs à 2 000 véhicules par jour. Des routes communales et départementales secondaires sont présentes autour de l'AEI.	Faible	Seulement 2 axes routiers (départementales D305 et la D14) comptabilisent des TMJA supérieurs à 2 000 véhicules par jour au sein de l'AEI. Un seul axe traverse la ZIP au centre.

Thème / Sous-thème	Enjeu	Valeur de l'enjeu	Justifications
Servitudes et réseaux	La ZIP n'intègre aucune servitude radioélectrique ou liée à la présence de radar. Un seul faisceau hertzien traverse l'AEI et une portion de la ZIP selon un axe nord-ouest/sud-est. Des lignes HTA et BTA sont recensées dans l'AEI, avec une contrainte d'implantation fixée par le gestionnaire du réseau. Enfin, des obligations sont énoncées concernant les chemins de randonnée.	Modéré	Quelques contraintes d'implantation sont fixées par rapport à la présence de lignes électriques et de chemins de randonnée dans l'AEI.
Santé humaine	Bruit	Faible	Aucune infrastructure classée n'est située dans l'AEI. Le projet de PPBE Deux-Sèvres ne classe aucun des axes présents au sein des communes de l'AEI.
	Acoustique	Modéré	3 points en période hivernale et 4 autres points en période estivale ont été identifiés comme étant potentiellement les plus exposés vis-à-vis de la contribution sonore du projet éolien.
	Émissions lumineuses	Faible	Aucune pollution importante n'est recensée dans l'AEI. La plus notable se trouve au niveau de Melle et présente une pollution moyenne à élevée.
	Sites et sols pollués	Très faible	Aucun site pollué et aucun site industriel ne sont présents dans l'AEI.
Risques technologiques	L'AEI n'est pas soumise à un risque industriel majeur, une installation SEVESO classée seuil haut et une classée seuil bas sont présentes à 3,9 km de l'AEI. Une seule des 4 communes situées dans l'AEI est soumise au risque de TMD (Melle). Celle-ci est traversée par des routes départementales et une canalisation GRT gaz. Aucune commune de l'AEI n'est soumise au risque de rupture de barrage. Une seule commune est soumise au risque minier : Melle.	Modéré	Seule la commune de Melle présente des risques technologiques. La ZIP n'est concernée par aucun risque industriel.
Projets "connus"	Un seul avis d'ouverture d'enquête publique concernant un projet Loi sur l'eau et deux avis de l'Autorité environnementale ont été rendus en 2019 dans l'AEI	Faible	Deux projets éoliens implantés dans l'AEI ont reçu un avis de l'Autorité environnementale en 2019.
<b>ENVIRONNEMENT PHYSIQUE</b>			
Relief et topographie	La topographie de l'AEI et de la ZIP est relativement identique sur l'ensemble de la zone. Les altitudes moyennes sont autour de 178 m.	Faible	Topographie de l'AEI identique. Absence de point particulier du relief au niveau de cette aire d'étude.
Géologie	La géologie de la ZIP est majoritairement faite de calcaires ponctués avec une petite partie composée d'argiles à pisolites de fer sur la formation calcaire.	Non qualifiable	La géologie de la ZIP ne présente pas d'enjeu.
Hydrogéologie	La zone d'implantation potentielle est intégralement concernée par la nappe des Sables, calcaires et argiles des bassins tertiaires du Poitou, Brenne et Berry libres et en partie par la nappe Calcaires du jurassique moyen du BV de la Boutonne secteur hydro r6. L'état quantitatif et chimique de la première est bon mais il est mauvais pour l'autre. La ZIP et l'AEI se situent dans un périmètre de protection éloigné d'un captage. Aucun point d'eau n'est recensé dans l'AEI d'après la base de données BSS-Eau.	Modéré	Mauvais état qualitatif et quantitatif de deux des trois masses d'eau présentes sur l'AEI : enjeu de préservation. La ZIP et l'AEI se situent dans un périmètre de protection éloigné d'un captage. Aucun point d'eau n'est recensé dans l'AEI d'après la base de données BSS-Eau.
Hydrologie	Aucun cours d'eau ne traverse l'AEI. Les plus proches (La Béronne et la Légère) se trouvent dans l'AER et présentent tous deux des états écologiques et chimiques moyens pour le premier et mauvais pour le second. La Béronne coule à près de 3 km à l'ouest de l'AEI, tandis que la Légère passe à environ 1 km également à l'ouest de l'AEI. Aucune zone humide n'est prélocalisée dans l'AEI. Enfin, la ZIP est classée dans 3 zones de gestion, de restriction ou de réglementation des eaux (zone vulnérable aux nitrates, zone de répartition, zone sensible).	Faible	Aucun cours d'eau n'est présent dans l'AEI. Les plus proches présentent des états écologiques et chimiques moyens et mauvais. Aucune zone humide n'est présente au sein de l'AEI.
Climat	L'aire d'étude bénéficie d'un climat océanique de type aquitain et est relativement bien ensoleillée. La température moyenne annuelle est de 12,5°C. La zone d'étude présente une pluviométrie plutôt soutenue, avec un cumul annuel moyen de 867 mm. Les vents dominants mesurés sur la zone d'étude sont bidirectionnels avec majoritairement des vents du nord-ouest et du sud-est. Les résultats de l'étude anémométrique ont permis de démontrer que les vents viennent principalement du Nord-Est, du Sud-Ouest et de l'Ouest.	Non qualifiable	Le climat ne représente aucun enjeu particulier.
Qualité de l'air	Sur les trois dernières années, les indices de qualité de l'air sont plus souvent très bons à bons (entre 80 à 88% de l'année), avec moins de 1% mauvais à très mauvais.	Fort	Bonne à très bonne qualité de l'air : enjeu de préservation.

Thème / Sous-thème	Enjeu	Valeur de l'enjeu	Justifications
	Localement, les objectifs de qualité de l'air sont respectés sur les aires d'étude, ce qui en fait un enjeu fort de préservation. Enfin, les communes de la ZIP ne sont pas concernées par la problématique de l'Ambroisie. Une partie de l'AEI est classée comme endroit où l'ambroisie est présente abondamment.		
Risques naturels	<p>La ZIP n'est pas susceptible d'être soumise au risque d'inondation. Dans l'AEI, les communes de Melle et de Lezay peuvent être soumises à ce risque. La ZIP présente une sensibilité faible à forte et l'AEI présente une sensibilité faible à très élevé au risque de remontée de nappes. Le risque sismique y est modéré.</p> <p>Les communes de l'AEI sont soumises au risque de mouvements de terrain lié au retrait-gonflement des sols argileux mais ce risque est globalement faible sur l'ensemble de l'AEI, excepté au niveau de la Lambertièrre à Saint-Vincent-la-Châtre où l'aléa est moyen, ce qui concerne également la ZIP.</p> <p>Aucune cavité souterraine n'est répertoriée dans l'AEI. Enfin, l'AEI est peu soumise au risque foudre. Les communes de l'AEI ne sont pas soumises au risque de feu de forêt.</p>	Modéré	L'AEI est soumise à un aléa de retrait-gonflement des sols argileux moyen en son centre, au risque de remontée de nappe faible à très élevé, et à un risque sismique modéré.



VI. 1. 2. Synthèse des enjeux de l'environnement naturel

Tableau 119 : Analyse et hiérarchisation des enjeux de l'environnement naturel

GROUPE TAXONOMIQUE	Enjeu	Valeur de l'enjeu	Espèces et habitats justifiant l'enjeu	Sensibilité à l'éolien	Préconisations
Flore / Habitat naturel	<p>Aucun habitat patrimonial n'a été recensé sur l'AEI.</p> <p>Cinq espèces patrimoniales ont été recensées : <i>Adonis annua</i>, <i>Euphorbia illirica</i>, <i>Helleborus viridis</i>, <i>Luzula sylvatica</i> et <i>Tractema verna</i>. Aucune espèce floristique protégée n'a été recensée.</p> <p>Sept espèces invasives à prendre en compte pour éviter leur expansion sur le territoire.</p> <p>Un enjeu modéré est attribué aux boisements de bois de Châtaigniers ainsi qu'aux recrus forestiers caducifoliés du fait de la localisation des espèces patrimoniales (ZNIEFF et Liste rouge régionale) citées ci-dessus, ainsi que par leur rôle de support de biodiversité.</p> <p>Toutes les haies sont classées en enjeu modéré du fait de la présence de vieux arbres à conserver.</p>	Faible à modéré	<p><b>Enjeu modéré</b> : Présence de cinq espèces patrimoniales (ZNIEFF et Liste rouge régionale).</p> <p>Rôle de support de biodiversité.</p>	En phase chantier uniquement : Destruction/altération d'habitats.	<p>Conserver dans la mesure du possible les boisements et recrus forestiers ainsi que les linéaires de haies.</p> <p>Eviter la destruction des stations d'espèces floristiques patrimoniales recensées.</p> <p>Prise en compte des stations d'espèces invasives pour éviter leur propagation sur le territoire.</p>
			<p><b>Enjeu Faible</b> : Absence d'espèces patrimoniales.</p> <p>Zones de cultures présentant peu d'intérêt floristique.</p>		
Avifaune hivernante	13 espèces patrimoniales représentent un enjeu très faible à très fort sur la période hivernale.	Très faible à faible	<b>Enjeu faible</b> : Milieux ouverts pouvant accueillir les espèces en recherche alimentaire et les rassemblements de Pluviers et d'Œdicnèmes.	En phase chantier et exploitation : effet repoussoir sur les rassemblements de Vanneaux / Pluviers / Œdicnèmes	Pas de préconisation pour les grands espaces ouverts de culture.
Avifaune migratrice	<p>32 espèces patrimoniales représentent un enjeu très faible à très fort sur la période de migration (pré-nuptiale et post-nuptiale) essentiellement pour des espèces en survol de l'AEI.</p> <p>Quelques rassemblements remarquables de Vanneaux et Pluviers peuvent être observés dans les milieux ouverts de cultures.</p>	Faible à modéré	<p><b>Enjeu modéré</b> : rassemblement de Pluviers, Œdicnèmes, Cigognes blanches en milieux ouverts de cultures</p>	En phase chantier et exploitation : effet repoussoir sur les rassemblements de Vanneaux / Pluviers ; risque de collision pour les rapaces et espèces pratiquant le haut vol (alimentation, transit)	<p>Garantir une distance minimale de 50 m autour des haies et lisières boisées ;</p> <p>Pas de préconisation pour les grands espaces ouverts de culture ;</p> <p>Eviter une amplitude importante et une implantation du parc perpendiculaire à l'axe majoritaire de migration.</p>
			<p><b>Enjeu faible</b> : Milieux ouverts et haies pouvant être utilisés par un individu en halte migratoire (Rapaces, passereaux, Aigrettes), les boisements sont utilisés par l'Engoulevent d'Europe ainsi que les rapaces et passereaux qui peuvent s'y percher.</p>		
Avifaune nicheuse	<p>Cinquante-six espèces patrimoniales représentent un enjeu très faible à très fort sur la période de nidification. Les boisements et haies multistrates et arbustives accueillent de nombreuses espèces d'enjeux.</p> <p>Les milieux ouverts sont fréquentés par plusieurs espèces patrimoniales (Busards et Œdicnème), mais sont soumis à la rotation des cultures.</p>	Très faible à très fort	<p><b>Enjeu très fort</b> : haies arbustives et haies/ronciers associées aux prairies (Pie-grièche écorcheur), coupes forestières et repousses (Busards)</p>	En phase chantier (dérangement / destruction d'habitats d'espèces) et exploitation : perte d'habitats / risque de collision pour les rapaces et espèces pratiquant le haut vol (parade, alimentation, transit)	<p>Garantir une distance minimale de 100 m autour des boisements et haies représentant un enjeu fonctionnel fort à très fort ;</p> <p>Garantir une distance minimale de 50 m autour des haies représentant un enjeu fonctionnel modéré ;</p> <p>Déconnecter les éoliennes des enjeux au sol (bas de pale &gt; 2 fois la hauteur de canopée)</p>
			<p><b>Enjeu fort</b> : autres boisements (Engoulevent d'Europe)</p>		
			<p><b>Enjeu modéré</b> : cultures, labours et autres haies (Busards/Oedicnème criard/Vanneau huppé)</p>		

GROUPE TAXONOMIQUE	Enjeu	Valeur de l'enjeu	Espèces et habitats justifiant l'enjeu	Sensibilité à l'éolien	Préconisations
Chiroptères – Activité au sol	Le contexte boisé de l'AEI la rend favorable à l'activité des chiroptères.  Les boisements, coupes forestières, haies multi-strates, arborées, et haies arbustives sont classés en enjeu fort, en raison de l'activité forte recensée en certain point, ainsi qu'en raison de leur rôle trophique et leur rôle de corridors écologique. Les parcelles de cultures ont un enjeu faible en raison de la faible activité des chiroptères au niveau de ce type de milieu.	Modéré à fort	<b>Enjeu fort</b> : au niveau des boisements au nord et au sud de l'AEI ainsi qu'au niveau des haies multi-strates et arborées (en particulier les deux haies traversant l'AEI de part et d'autre de manière discontinue). Enjeu fort pour les espèces suivantes : Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Petit rhinolophe, Barbastelle d'Europe, le Grand murin, le Murin d'Alcathoe, le Murin de Natterer, le Murin à moustaches et l'Oreillard gris.  <b>Enjeu modéré</b> : toutes les parcelles aux abords des boisements pouvant créer de la connectivité et donc des déplacements entre ces boisements. Enjeu modéré pour les espèces suivantes : le Minioptère de Schreibers, le Grand rhinolophe, Sérotine commune, Noctule de Leisler et Murin à oreilles échancrées.	Risque de destruction d'habitat d'espèces (haies et boisements), risque de perte d'habitat de chasse et de mortalité en phase d'exploitation.	Eviter d'impacter les haies (avec une zone tampon de 50 mètres). Eviter toute l'implantation au sein des boisements et aux abords de ceux-ci (distance minimale de 100 mètres)
Chiroptères – Activité en hauteur	Enjeu modéré à fort pour 5 taxons principalement : Noctule commune, Noctule de Leisler, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl et Sérotine commune.	Modéré	<b>Enjeu modéré à fort</b> : Noctule commune, Noctule de Leisler, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl et Sérotine commune (transit de haut vol et en canopée, migration).	En phase exploitation : risque de collision pour les espèces pratiquant le haut vol (Pipistrelles, Sérotine commune, Noctules), et le vol à hauteur moyenne (Barbastelle d'Europe, Grand Murin)	Garantir une distance minimale de 200 m autour des boisements et haies représentant un enjeu fonctionnel fort ;  Garantir une distance minimale de 100 m autour des boisements et haies représentant un enjeu fonctionnel modéré ;  Déconnecter les éoliennes des enjeux au sol (bas de pale > 2 fois la hauteur de canopée)
Herpétofaune	Les boisements et leurs lisières ensoleillées favorisent l'installation des reptiles.  Une mare est présente dans le boisement au sud de l'AEI. Cette dernière est favorable pour la reproduction de plusieurs espèces d'amphibiens. Les boisements sont favorables à l'hivernage et à la dispersion des amphibiens.	Faible à fort	<b>Enjeu fort</b> : La mare au sud de l'AEI présente un enjeu pour la reproduction des amphibiens  <b>Enjeu modéré</b> : Ensemble des milieux boisés et haies permettant l'hivernage, l'alimentation et la dispersion des amphibiens et des reptiles.  <b>Enjeu faible</b> : milieux ouverts étant potentiellement des habitats pour la dispersion, la recherche alimentaire des individus et pour la thermorégulation des reptiles. Il s'agit d'enjeux diffus.	Uniquement en phase chantier : risque de destruction / altération d'habitats	Eviter toute implantation au sein des boisements  Eviter la mare  Eviter les conflits avec les haies lors de la création des chemins d'accès au chantier
Entomofaune	Les boisements et vieux arbres en haies arborées ou multi-strates sont susceptibles d'abriter des coléoptères saproxylophages comme le Lucane et le Grand Cerf-volant.	Faible à fort	<b>Enjeu fort</b> : pour les haies arborées ou multi-strates car certains arbres présentent des traces avérées de présence de coléoptères saproxylophages.  <b>Enjeu modéré</b> : Boisements et lisières associées pouvant abriter certaines espèces de rhopalocères inféodées à ce type d'habitat ainsi que des arbres potentiels pour les coléoptères saproxylophages	Uniquement en phase chantier : risque de destruction / altération d'habitats	Eviter toute implantation au sein des boisements  Eviter les conflits avec les haies lors de la création des chemins d'accès au chantier
Mammifères terrestres	L'AEI présente des habitats boisés et ouverts (cultures). Quatre espèces protégées et une inscrite à la Directive Habitats, plus ou moins communes sont présentes de façon avérée ou potentielle sur l'AEI.	Faible à modéré	<b>Enjeu modéré</b> : Boisement et haies accueillant la Genette commune, le Lapin de garenne, la Martre des pins, la Belette d'Europe, le Hérisson d'Europe, le Muscardin, le Putois et les l'Ecureuil roux.  <b>Enjeu faible</b> : Habitats ouverts favorables au transit et à l'alimentation des mammifères terrestres.	Uniquement en phase chantier : risque de destruction / altération d'habitats	Eviter toute implantation au sein des boisements  Eviter les conflits avec les haies lors de la création des chemins d'accès au chantier